

DÉCISION N° 2022 – 322 - 394
FIXANT LA COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE ÉLECTRONIQUE
DANS LE CADRE DE L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL
À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ENIM

LE DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatifs aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État, notamment son article 1-2 ;

Vu le décret n° 2010-1009 du 30 août 2010 modifié portant organisation administrative et financière de l'Etablissement national des invalides de la marine ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu la décision n° 2022-321-342 du 8 septembre 2022 créant la commission consultative paritaire de l'Enim ;

DECIDE

Article 1^{er}

Un bureau de vote prévu par les articles 5 et 17 du décret du 26 mai 2011 susvisé est créé pour le scrutin visant à désigner les représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire de l'Enim, instituée par décision du 8 septembre 2022, qui se déroulera du 1^{er} au 8 décembre 2022.

Article 2

Sont désignées les personnes suivantes pour constituer le bureau de vote électronique institué par l'article 1^{er} :

- Président : Ronan LE SAOUT,
- Secrétaire : Hervane ROUSSEL,
- Du délégué de liste de chaque organisation syndicale candidate.

Article 3

Le Directeur de l'Enim est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée sur les sites intranet et internet de l'Enim.

Fait à Périgny, le 24 novembre 2022.

Le Directeur de l'Etablissement national
des invalides de la marine (Enim)



Laurent GALLET